



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Cours individuels et collectifs
Ateliers dans les écoles et collèges
Partage et rencontres



L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Les enfants à partir de 7 ans et les adultes peuvent apprendre un instrument dans le cadre de cours individuels et/ ou collectifs.



AU PROGRAMME

- **Cours de l'instrument choisi** : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, piano, percussion.
- **Formation musicale**, socle commun à tous les musiciens.
- **Pratique collective pour mettre en œuvre les apprentissages, favoriser l'échange et l'émulation entre musiciens** : atelier chant, orchestre junior, concerts ouverts au grand public...



LES HORAIRES

Les horaires des cours d'instrument sont définis entre les élèves et leurs professeurs.

Des tranches horaires sont proposées pour les pratiques collectives, les enseignants veillent à s'adapter dans la mesure du possible aux contraintes des familles.



LA MUSIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

Les enseignants de l'École de Musique de Hautes Terres Communauté proposent tout au long de l'année des ateliers au sein des établissements scolaires du territoire afin de sensibiliser les plus jeunes à la musique, à la créativité et développer leur sensibilité artistique.



HORS LES MURS

Parce que la musique et la culture sont créateurs de liens, l'École de musique de Hautes Terres Communauté encourage les projets "hors les murs".

- **Interventions dans les écoles primaires** : Un cycle de séances avec une musicienne intervenante au sein de chaque école du territoire.
- **Orchestre Le Grand Air** : Un cycle de 7 séances pour découvrir les instruments et jouer en orchestre avec un langage des signes musicaux. Projet ouvert à toutes les écoles et communes du territoire.
- **Institut Médico-Éducatif (IME) de St-Flour** : Initiation musicale avec un focus sur les percussions, en collaboration avec des éducateurs spécialisés.
- **Actions auprès des tout-petits** : Ateliers proposés par le Relais Petite Enfance, accessibles aux familles et assistantes maternelles.



LA MUSIQUE SE PARTAGE !

L'École de musique intercommunale privilégie la pratique collective afin de favoriser la découverte et la sensibilisation artistique, l'échange entre musiciens, les liens entre élèves, enseignants et grand public.

Les élèves sont régulièrement invités à participer à des représentations qui peuvent se tenir avec d'autres orchestres du territoire. Ils rencontrent aussi des artistes confirmés lors de différents projets (Accords Sensibles, Territoires Imaginés, la Déferlante, l'ARFI, etc...)





TARIFS

Les tarifs sont établis pour les enfants selon le quotient familial.
Toutes les informations sont disponibles sur hautesterres.fr



DEUX SITES POUR VOUS ACCUEILLIR

- **Site de Massiac** : 97, avenue du Gl de Gaule 15500 MASSIAC
- **Site de Murat** : Centre Léon Boyer - 18, avenue Hector Peschaud 15300 MURAT



+ D'INFOS

Contactez *Tupac Silva*, directeur de l'École de musique
au 06.71.59.63.91- tsilva@hautesterres.fr
ou RDV sur hautesterres.fr

